



En hiver, pour savoir si les transports par autocar sont suspendus



0810 00 01 09 (prix d'un appel local)



www.trans80.fr

dès 18h00 pour le lendemain matin

Cependant, même si les transports sont maintenus, des perturbations peuvent apparaître localement (retards, communes non desservies...)

Il est donc demandé aux parents d'élèves d'accompagner leurs enfants jusqu'au point d'arrêt pour s'assurer du passage du car.

Nous vous rappelons que les parents qui décideraient d'emmener eux-mêmes leurs enfants dans leur établissement scolaire devront prendre l'ensemble des dispositions utiles pour assurer leur retour.